

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 23 (1986)

Heft: 811

Rubrik: Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

«Fort de tabac»

... Cette remarquable incapacité de tant de nos contemporains à tout simplement *lire* ce qui est écrit, sans en rajouter...

J'avais tendance à l'attribuer à la manie psychanalytique, qui poussait les disciples de Freud à vouloir entendre, *derrière* les paroles dites ou écrites, *autre chose*; qui poussait Baudoin — *Psychanalyse de Victor Hugo* — à lire «voyeur» là où le poète a écrit «voyant»!

Eh bien, je me suis trompé! D'autres causes, sans doute, plus complexes...

Par exemple, ce beau texte de Paul Claudel, que me passe un ami, intitulé *Ossements* (in: *Figures et Paraboles*), où le poète s'extasie devant la grande richesse, l'incomparable variété de la Création. Ecrivant à propos de l'appareil de locomotion: «De cet engin de course, chez le lion, chez le tigre, quelques renforcements, quelques bricolages, quelques revirements d'aplombs feront une formidable machine d'impact et d'assaut au service de la mâchoire.» Et d'ajouter en note: «Sans oublier l'Ours, comme dans Amos (V, 9), emblème de l'amour de Dieu qui se dresse tout à coup devant le chasseur et le prend affectueusement entre ses bras!»

Et moi, ayant quelquefois regretté qu'au contraire des grands livres religieux hindous, la Bible n'accorde pas beaucoup de place à «nos frères inférieurs», tout heureux, ouvrant les Saintes Ecritures au livre d'Amos et lisant:

«A quoi bon pour vous le jour de Yahvé? Il est ténèbres et non lumière! Tel l'homme qui fuit devant un lion et il rencontre un ours! Il entre à la maison, appuie sa main au mur, et un serpent le mord! N'est-il pas ténèbres, le jour de Yahvé, et non lumière? Il est obscur et sans clarté.»

On m'accordera que même le polysémiste le plus

déterminé renoncera à découvrir dans ces lignes l'ours affectueux, qui prend dans ses bras le chasseur! Mais après tout, Claudel est poète: il est bien pardonnables de confondre un peu *Dichtung* et *Wahrheit*, et cela n'implique pas nécessairement, comme le prétendait Gide, que la *foi* soit incompatible avec la *bonne foi*!

Il y a plus grave:

Parcourant la *Nouvelle Histoire de la Suisse et des Suisses* publiée chez Payot en 1983 par un groupe de professeurs d'Université, j'avais été retenu (tome III, p. 123) par les quelques lignes suivantes, qui traitent de la germanophilie, durant la guerre 14-18, d'une partie du haut-commandement de l'armée: «Le général Wille suggéra aussi, dans une lettre au Conseil fédéral du 20 juillet 1915, l'entrée en guerre de la Suisse aux côtés des Empires centraux.»

J'ai une sainte horreur du général Wille, mais cela me semblait tout de même fort de tabac! Aujourd'hui, grâce à l'aide du Dr. Luck, sous-directeur de la *Landesbibliothek* à Berne, j'ai obtenu le texte de la lettre (in: *Documents diplomatiques suisses*, vol. 6, pp. 240-243). Il y est question de négociations menées par notre pays avec l'Angleterre pour arriver à un accord sur nos importations; des efforts de cette dernière pour nous contraindre — selon le général — à prendre part au blocus qu'elle a institué pour affamer l'Allemagne; de sa conviction à lui, Wille, que l'Allemagne finira par l'emporter, et donc du fait qu'il n'y a aucune nécessité d'accéder à la volonté anglaise; de l'avantage qu'il y aurait, si les Anglais persistaient à vouloir nous imposer leurs vues, à agiter un peu le sabre (*etwas mit dem Säbel rasseln*); de ce que lui, Wille, considère après comme avant que la *préservation de la paix est l'un de ses devoirs les plus élevés* (c'est moi qui souligne), mais que si le maintien de notre indépendance devait l'exiger, le moment présent (été 1915) serait avantageux pour entrer en guerre.

Je laisse au lecteur le soin d'apprécier. J. C.

FEMMES POUR LA PAIX

Quand l'Etat baisse les bras

La Fédération suisse des femmes protestantes lance une nouvelle campagne pour la création d'un Institut suisse de la paix, en exhortant les citoyens à verser spontanément un «impôt volontaire pour la paix». Dans un premier temps, l'association avait demandé aux contribuables de majorer leur impôt fédéral direct et aux autorités de verser le supplément dans un fonds commun destiné à créer un tel institut.

Surprenant qu'une association privée doive prendre elle-même en charge une tâche qui incomberait normalement aux autorités fédérales.

L'Institut de la paix peut être considéré comme un service public mais jusqu'à présent les Chambres ne semblent pas l'entendre de cette oreille.

Domaine Public

cherche à Lausanne ou environs, une personne dynamique pour assurer une

assistance administrative

Ce poste à temps partiel, variable selon entente et besoins (en moyenne annuelle trois demi-journées par semaine) comprend:

* un travail administratif et de secrétariat (dactylographie, gestion des abonnements, diffusion);

* la capacité de suppléer au rédacteur dans certaines tâches techniques (relecture, mise en pages).

Aptitude à maîtriser un ordinateur MacIntosh indispensable (connaissance préalable ou goût de s'y mettre).

Faire offre avec CV détaillé et mention des disponibilités actuelles et futures à Domaine Public, case postale 2612, 1002 Lausanne (avec mention «Personnel»).